



Parti socialiste
Glâne

Rapport 2017 des activités du Grand Conseil fribourgeois

En **décembre 2016**, session constitutive de la législature 2017-2021. Le premier jour, déjà la première empoignade du nouveau parlement: par 60 voix contre 30 et 3 abstentions, le Grand Conseil valide l'élection d'Eliane Aebischer. Elle occupe à temps partiel un poste de directrice d'école primaire. Elue lors des élections du 6 novembre 2016, elle n'avait toutefois pas reçu l'autorisation de son employeur, la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports, pour exercer son mandat. Elle avait fait recours contre cette décision et obtenu gain de cause auprès du Tribunal cantonal. Et c'est au Grand Conseil de donner ou non le dernier feu vert dans pareil situation. Il reviendra à un camarade malvoyant, spécialiste en droit administratif, le juge Johannes Frölicher, de présider le Tribunal cantonal, en 2017. Le deuxième jour, élection des six commissions permanentes et des cinq commissions interparlementaires de contrôle. Pas de coup de Jarnac: toutes les personnes présentées par les groupes parlementaires sont élues dès le premier tour. Certes, d'aucuns moins bien que d'autres, au vu des règlements de compte post-électorales...

Lors de la session du mois de **février**, le premier recours en grâce de la législature est à traiter. La grâce constitue une voie de droit extraordinaire permettant au Grand Conseil d'interférer dans le cours de la justice. Pour cette raison, elle ne doit être accordé que dans des cas exceptionnels. Toute personne condamnée par une autorité fribourgeoise à une peine peut demander la grâce.

Un mandat, co-signé par Nicole Lehner-Gigon et moi, exigeant que la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises III n'occasionne pas de coupe dans les prestations publiques, qu'elle réunisse une forte adhésion populaire et soit soutenue par les communes, est malheureusement refusé par 67 voix contre 24. Tout est dit...

En **mars**, une résolution que j'ai déposé avec Benoît Piller contre la nouvelle vague annoncée de fermetures d'offices de poste est acceptée par 60 voix contre 25. Une motion que j'ai proposé pour introduire le droit de vote et d'éligibilité communal dès l'âge de 16 ans est par contre rejetée par la majorité conservatrice.

Un crédit d'étude de 1,4 millions de francs pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal, où siège le parlement, est octroyé à l'unanimité. Cette enveloppe permettra d'affiner le projet, devisé à 15 millions. Une estimation encore grossière car la rénovation d'une telle bâtisse va très certainement réserver quelques surprises...

Lors de la session du mois de **mai**, les comptes 2016 sont épluchés. Ils présentent un large bénéfice de 86,8 millions de francs avant les fameuses opérations de clôture. La fortune du canton s'élève désormais à plus d'un milliard de francs. Ainsi, au final, c'est sur un déficit de 75,8 millions – sur 3,55 milliards de charges – que boucle l'exercice. L'occasion pour le PS de dénoncer qu'année après année ce soit le même scénario. Le bénéfice est là, important, mais l'Etat s'empresse de le cacher dans des réserves ! La révision de la loi sur la pêche pour permettre le régime des amendes d'ordre dans le cas de délits mineurs est adoptée. J'ai siégé au sein de cette commission ad hoc. La naturalisation est accordée à des personnes ayant été auditionnées au préalable.

En **juin**, une motion PDC-UDC demandant le prolongement des horaires d'ouverture des commerces le samedi jusqu'à 17h est acceptée par la majorité de droite. Le

Conseil d'Etat a une année pour présenter un projet de loi. Le Parti socialiste déplore cette décision et déterminera en temps voulu la suite qu'il donnera à cette décision.

Lors de la session du mois de **septembre**, la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée est débattue en première lecture. Il n'y a pas de profonds désaccords.

Une motion de Pierre Mauron et d'un libéral-radical portant sur une révision partielle de la loi sur les préfets est acceptée, tout comme son traitement accéléré, par 88 voix contre 7. Le Conseil d'Etat est contraint de proposer, lors de la session de décembre déjà, deux modifications au texte de 1975. Un prélude urgent à la révision totale de la législation dont le remaniement est au programme gouvernemental depuis 2007 !

En **octobre**, la loi sur la pédagogie spécialisée est adoptée. Il s'agit de l'aboutissement d'un profond changement de philosophie. En effet, jusqu'à fin 2007, c'étaient les assurances sociales qui finançaient la scolarisation et la prise en charge des enfants souffrant d'un handicap. Depuis lors, les cantons en assument seuls les coûts et la gestion. L'enfant handicapé/e doit être considéré comme un-e élève et non plus comme un-e assuré/e. Nicole Lehner-Gigon s'est particulièrement engagé sur ce thème.

Le rapport intermédiaire concernant la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes est discuté. 16 projets de fusions concernant 48 communes ont été réalisés. Le nombre de communes a diminué de 168 au 31 décembre 2010 à 136 au 1er janvier 2017. En Glâne, seule la fusion entre Ursy et Vuarmarens a abouti, en 2011.

Lors de la session du mois de **novembre**, le budget 2018 est traité en détail.

Une légère augmentation des rétributions des élu-e-s est largement acceptée. L'indemnité de séance passera de 170 à 210 francs, l'indemnité annuelle de frais de 525 à 1275 francs et l'indemnité annuelle des groupes parlementaires sera augmentée de 500 francs pour s'élever à 5700 francs. L'indemnité kilométrique est de 70 centimes. Faut-il ou non encore lever l'immunité de la Conseillère d'Etat Marie Garnier, soupçonnée de violation du secret de fonction, alors qu'elle vient d'annoncer sa démission ? C'est la question sensible de la semaine. La majorité qualifiée est requise. La première option passe de justesse la rampe: 56 voix contre 48 et 3 abstentions. Le crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg, est accordé. Une votation populaire aura lieu début 2018.

Lors de la session du mois de **décembre**, le programme gouvernemental et plan financier de la législature 2017-2021 fait l'objet de vifs échanges de points de vue.

Le Conseil d'Etat soumet un contre-projet aux changements de la loi sur les préfets exigés en septembre. Il est accepté par 82 voix sans opposition ni abstention.

Le Foyer Sainte-Elisabeth, sis rue du Botzet 4 et 6A, à Fribourg est acquis. Le projet correspond à la politique immobilière active que mène désormais l'Etat, à savoir une diminution des locations par l'acquisition de nouvelles surfaces. Notre camarade Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, en est l'artisan principal.

Je ne pourrai conclure ces quelques lignes sans une pensée émue au député indépendant broyard Denis Chassot, décédé subitement, en octobre 2017. C'était un bon gars, quelqu'un de profondément humain.

Simon Bischof